

## Des nouvelles du lac



Des nouvelles du lac

Le lac de Miélan sous l'égide de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, fut mis en eau en 1968 pour réguler le débit de l'Osse, favoriser l'irrigation d'un millier d'hectares de cultures et améliorer l'alimentation en eau potable. Un avenir touristique lui était aussi promis avec un hôtel restaurant, des bungalows, un terrain de camping, et une base de loisirs nautiques.

Au fil des ans, l'offre touristique s'est étendue. Depuis 2010, la baignade, les sports nautiques sont interdits. La sécheresse et le pompage de l'eau pour l'irrigation, notamment, ont eu raison de la baignade. La turpitude de l'eau, c'est à dire la teneur d'une eau en particules suspendues qui la troublent, n'autorise plus la baignade comme dans plusieurs lacs gascons.

D'une surface maximale de 77 ha, aujourd'hui la sécheresse, la canicule, le manque de pluies se conjuguent pour observer un niveau très bas du stock d'eau contenu dans le lac. L'Osse, en amont du lac de Miélan apporte un filet d'eau bien insuffisant. Plusieurs arrêtés préfectoraux limitent temporairement les prélèvements d'eau.

La Carpe Miélanaise dont Didier Bornet est le très actif président, avait prévu un concours interclubs de pêche à la carpe « No kill ». Les carpes sont pêchées, mesurées, pesées, photographiées puis remises à l'eau. L'organisation s'annonçait parfaite, de nombreux concurrents étaient déjà inscrits. Mais la surface réduite du lac a obligé les organisateurs à annuler la compétition. « Ce n'est que partie remise » assure le président Bornet. D'autres compétitions verront les Miélanais montrer leur technique et savoir-faire.

Le club de pêcheurs de carpes participe activement à la protection du cadre miélanais pour préserver le site naturel protégé. Car des piqueurs et autres individus sans respect pour la nature abandonnent leurs débris aux abords du lac.



L'Osse en amont du lac.



Les écrevisses paient un lourd tribut à la sécheresse.



Encore un bidon métallique à évacuer.